

Communiqué de Presse

Les prélèvements confirment la présence de cyanobactéries dans le lac de Neuchâtel

Suite aux décès de plusieurs canidés après une baignade dans le lac de Neuchâtel, des prélèvements ont confirmé la présence de cyanobactéries. Dès lors, et par mesure de précaution, l'interdiction de baignade a été décrétée dans le secteur concerné, ainsi que des recommandations de ne pas se baigner pour les autres plages du canton.

La confirmation de la présence de cyanobactéries dans le lac conforte l'hypothèse de l'intoxication des canidés par la toxine qu'elles peuvent produire dans certains cas. Les mesures d'interdiction de baignade dans le secteur où les animaux ont trouvé la mort sont donc maintenues.

Les cyanobactéries sont naturelles et prolifèrent à l'instar des algues lorsque l'environnement favorise leur développement (chaleur et température de l'eau élevée). **On les trouve surtout dans les eaux stagnantes.**

Durée des mesures d'interdiction de baignade dans le secteur concerné (Embouchure de l'Areuse – Colombier)

Les mesures prises visent donc à protéger les humains mais également les animaux domestiques qui se baignent et/ou boivent dans le lac.

Ces mesures sont maintenues jusqu'à ce qu'une amélioration de la situation soit constatée. Cela pourrait intervenir par exemple à la faveur d'événements météo favorables comme des orages, des épisodes venteux.

La baignade n'est pas interdite pour toute les autres plages du canton, **mais reste déconseillée.**

Quels sont les risques pour la santé de la population ?

Tout danger pour la population est écarté dès lors que les plages concernées ont été fermées. Les symptômes liés à un contact avec des concentrations élevées de cyanobactéries apparaissent en quelques heures et **ne peuvent pas apparaître plusieurs jours après l'exposition.**

Quels sont les symptômes possibles et sous quelle forme se présentent-ils?

La santé humaine peut être affectée par les cyanobactéries par contact direct (irritation des muqueuses ou de la peau), par ingestion (troubles gastro-intestinaux, vomissements, diarrhées, troubles neurologiques). Les enfants sont potentiellement plus concernés dans la mesure où ils seraient plus à risque de boire de l'eau du lac par inadvertance.

On dit que l'exposition aux toxines des cyanobactéries peut être rarement mortelle pour l'homme, et à quel point faut-il s'en inquiéter en tant que baigneur ?

La consommation de concentration élevée de certaines cyanobactéries est potentiellement mortelle, mais selon nos sources les complications graves sont exceptionnelles.

Les médecins du canton ont été rendus attentifs de la confirmation de la présence de cette cyanobactérie dans notre région. Relevons qu'aucune hospitalisation n'a eu lieu ces derniers jours en lien avec cette cyanobactérie.

En cas de contact de la peau avec de l'eau contaminée : **Enlever les vêtements et les bijoux contaminés, et laver la peau à l'eau et au savon pendant 10 à 15 minutes.**

En cas d'exposition des yeux à de l'eau contaminée enlever les lentilles de contact. Irriguer les yeux avec une solution saline normale pendant au moins 15 minutes.

Quels sont les risques pour la santé animale ?

La toxine produite par la cyanobactérie est **vraiment dangereuse pour les animaux domestiques**, particulièrement pour les chiens parce qu'ils ingèrent de l'eau en nageant, parce qu'ils jouent parfois avec ces amas gluants qui flottent et qu'ils boivent beaucoup d'eau par grandes chaleurs.

Les symptômes peuvent intervenir directement après la baignade avec des pertes d'équilibre, des difficultés respiratoires et des vomissements.

Dans ce cas, il faut aller en urgence chez le vétérinaire. La neurotoxine bloque l'influx nerveux et provoque une paralysie des muscles respiratoires qui entraîne la mort. Il n'y a pas de traitement autre que symptomatique (soutien de l'organisme), car il n'y a pas d'antidote.

L'évolution de la situation est suivie par les services de l'Etat concerné. Une hotline a été mise en place pour les questions de la population au 032/889 33 01 - 032/889 33 02 - 032/889 33 03.

D'autres informations seront communiquées dès que possible.

Neuchâtel, le 31 juillet 2020.

Service information et prévention

Police.presse@ne.ch

032/889 9000